



PROCÈS VERBAL BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR

PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

MARDI 04 AOÛT 2026

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfn.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Chrystèle MARJARIE et Natacha VIGIER. M. Samuel ALLARD, Fabrice BOUDY et Jean-Marc LALET.

N'a pas participé : Nathalie LONGUEVILLE.

VALIDATION D'UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX D'ISOLATION PHONIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Des travaux d'isolation phonique et énergétique étaient envisagés sur l'entrée principale de la Maison du Football. Ainsi, il avait été convenu de confier à Jonathan BLONDY la consultation auprès d'entreprises en capacité d'effectuer ces travaux.

Deux entreprises ont répondu à l'appel à projet, en l'occurrence la SOCIÉTÉ DCA (24130, LA FORCE) et la société EIRL JM HOME RENOV (24660, NOTRE DAME DE SANILHAC).

A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la SOCIÉTÉ DCA pour son offre de 1 464,95€ TTC pour la fourniture du matériel + main d'œuvre (Cout total de 2300 euros). L'analyse s'appuie sur des matériaux d'une qualité supérieure offrant une isolation phonique et énergétique supérieure. De plus, le diagnostic poussé a permis de mettre en évidence une problématique liée au faux plafond, actuellement posé une armature en aluminium.

Les deux devis et l'analyse des offres sont transmises aux membres du Bureau pour prise de décision.

Après étude et vote par les membres, le devis de la SOCIÉTÉ DCA (24130, LA FORCE) est retenu.

Vote en faveur du devis précité : Pour – 9 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Le Président du District, Jonathan BLONDY, a donc toute délégation de la part du Bureau du Comité Directeur pour engager la dépense auprès de l'entreprise attributaire.

Le Président,
Jonathan BLONDY.

Le Secrétaire de séance
Benjamin HAUTIER.